

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE (REACH), 2015/830/UE



Date de révision :
24/03/2025
Page: 1 de 22

Section 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identifiant du produit :

Nom commercial du produit : **RESIN PRO / POLYFORM partie A**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisation recommandée :

Utilisation industrielle pour la fabrication de mousses de polyuréthane rigides ou flexibles par coulée, projection ou moulage

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité : Société :

Résine Pro srl

Via 25 Avril zi snc / 19021 Arcole(ESP)

Administration : +39 0187 955108 - Courriel

:info@resinpro.it Internet:www.resinpro.it

1.4. Numéro de téléphone d'urgence :

Service d'information toxicologique, Institut national de toxicologie et de sciences médico-légales José Echegaray n° 4 Las Rozas, Ville : Madrid, Code postal : 28232, Pays : Espagne, Numéro d'urgence : +34 915620420 (disponible 24 heures sur 24, 365 jours par an)

Section 2 : Identification des dangers.

2.1. Classification de la substance ou du mélange :

RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008 (CLP) :

Attention, irritation cutanée. 2, Provoque une irritation cutanée. Attention, irritation des yeux. 2. Provoque une grave irritation des yeux.

Attention, Skin Sens. 1, Peut provoquer une réaction allergique

cutanée. Attention, Carc. 2, Suspecté de provoquer le cancer.

Attention, STOT SE 3, Peut provoquer somnolence ou étourdissements.

Aquatic Chronic 2, Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement : Aucun autre risque

2.2. Éléments d'étiquette :

Pictogrammes de danger :



Attention

Mentions de danger :

H315 Provoque une irritation

cutanée. H319 Provoque une sévère

Fiche de données de sécurité



selon 1907/2006/CE (REACH), 2015/830/UE

Date de révision :
24/03/2025
Page: 2 de22

irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H351

Susceptible de provoquer le cancer.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE (REACH), 2015/830/UE



Date de révision :
24/03/2025
Page: 3 de 22

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

P201 Obtenir des instructions spéciales avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les consignes de sécurité.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/une protection des yeux/du visage. P391 Recueillir le produit répandu.

Dispositions particulières :

Aucun.

Contient:

Tétrachloroéthylène

(Terti-butoxyméthyl)oxirane : Peut provoquer une réaction allergique.

Dispositions particulières selon l'annexe XVII du règlement REACH et ses modifications ultérieures :

Aucun.

Informations Complémentaires:

2.3. Autres dangers

Substances vPvB : Aucune. - Substances PBT :

Aucune. Autres risques :

Aucun autre risque

Section 3 : Composition/informations sur les ingrédients.

3.1. **Substances:** N / A

3.2. **Mélanges :**

Composants dangereux selon le règlement CLP et leur classification correspondante :

IDENTIFIANT	Nom chimique/classification	Concentration
Non.Indice: 602-028-00-4 CAS: 127-18-4 CE : 204-825-9 Numéro REACH : 01-2119475329-28-xxxx	Tétrachloroéthylène Règlement 1272/2008 3.2/2 Irritant pour la peau 2 H315 - 3,3/2 Irritant pour les yeux 2 H319 - 3.4.2/1 Sens. cutanée 1 H317 3,6/2 Carc. 2 H351 - 3,8/3 STOT SE 3 H336 - 4,1/C2 Toxicité aquatique chronique 2 H411	>=35% - <55%
CAS: 25214-63-5 CE: 500-035-6 Numéro REACH : 01-2119471485-32-0000	Éthylènediamine propoxylée Règlement 1272/2008 3.3/2 Œil Irrit. 2H319	>=25% - <35%
	(Terti-butoxyméthyl)oxirane	

Fiche de données de sécurité



selon 1907/2006/CE (REACH), 2015/830/UE

Date de révision :
24/03/2025
Page: 4 de 22

CAS: 7665-72-7
CE: 231-640-0
Numéro REACH
:
01-2120767971-41-XXXX

Règlement 1272/2008

2,6/3 Flamme. Liquide. 3 H226 - 3.1/4/Toxicité aiguë par voie orale 4 H302 - 3.2/2 Irritant pour la peau 2 H315 - 3.3/1 Œil Barrage. 1 H318 - 3.4.2/1 Peau Sens. 1 H317 - 3,5/2 Mute. 2 H341 - 3,6/2 Carc. 2 H351 - 3,8/3 STOT SE 3 H335 - 4,1/C3 Toxicité aquatique chronique 3 H412

>=0,1% - <0,5%

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE (REACH), 2015/830/UE



Date de révision :
24/03/2025
Page: 5 de 22

IDENTIFIANT	Nom chimique/classification	Concentration
CAS : 9016-87-9 CE : Indice :RÉAC :	Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues Règlement 1272/2008 3,6/2 Carc. 2 H351 - 3,9/2 STOT CONCERNANT 2 H373 - 3,3/2 Œil Irrit. 2H319 3,8/3 STOT IL 3 H335 - 3,2/2 Peau Irrit. 2 H315 - 3.4.1/1 Rép. Sens. 1H334 3.4.2/1 Peau Sens. 1 H317 - 3.1/4/Inhal Aigu Tox. 4H332	>=25% - <35%
CAS:158885-29- 1CE : 500-415-1 N° REACH : 01-2119480402-45-XXXX	Produit de réaction oligomère du 1,1'-méthylène bis(4-isocyanatobenzène), du butane-1,3-diol, du 2,2'-oxydiéthanol et du propane-1,2-diol Règlement 1272/2008 3.1/4/Inhalation Tox. aiguë 4 H332 - 3.2/2 Irritant pour la peau 2 H315 - 3,3/2 Irritant pour les yeux 2 H319 - 3.4.1/1 Resp. Sens. 1 H334 - 3.4.2/1 Peau Sens. 1 H317 - 3.6/2 Carc. 2H351 - 3,8/3 STOT SE 3 H335 - 3,9/2 STOT RE 2 H373	>=25% - <35%
Non.Indice: 649-424-00-3 CAS: 64742-94-5 CE : 918-811- 1Numéro REACH : 01-2119463583-34-0004	solvant naphta (pétrole), fraction aromatique lourde Règlement 1272/2008 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304 - 3,8/3 STOT IL 3H336 4.1/C2 Aquatique Chronique 2 H411 -EUH066	>=25% - <35%

Section 4 : Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours :

En cas de contact avec la peau :

Retirez immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement et abondamment à l'eau courante et, si nécessaire, au savon, même en cas de simple suspicion, toute zone du corps entrée en contact avec le produit.

Lavez soigneusement votre corps (douche ou bain).

Retirez immédiatement les vêtements contaminés et jetez-les en toute sécurité. En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, rincer à l'eau pendant une durée appropriée en gardant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologiste. Protégez l'œil non blessé.

En cas d'ingestion :

NE PAS faire vomir. CONSULTEZ IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN.

En cas d'inhalation :

Emmenez la personne blessée à l'air frais et gardez-la au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Aucun.

4.3 Indication des soins médicaux et des traitements spéciaux qui doivent être fournis immédiatement :

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer si possible la notice d'utilisation ou la fiche de données de sécurité).

Traitement:Aucun

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE (REACH), 2015/830/UE



Date de révision :
24/03/2025
Page: 6 de22

Section 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Aucun en particulier.

5.2 Dangers spécifiques résultant de la substance ou du mélange :

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion. La combustion produit une épaisse fumée.

5.3. Recommandations pour le personnel de lutte contre l'incendie :

Utiliser un équipement respiratoire approprié.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas le rejeter dans les égouts.

Si possible, pour des raisons de sécurité, retirez immédiatement les conteneurs non endommagés de la zone.

Section 6 : Mesures en cas de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Utiliser un équipement de protection individuelle.

En cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols, utiliser un appareil respiratoire. Assurer une ventilation adéquate.

Utiliser une protection respiratoire appropriée.

Consultez les mesures de protection décrites aux points 7 et 8.

6.2. Précautions environnementales :

Empêcher le produit de pénétrer dans le sol/sous-sol. Empêcher l'entrée dans les eaux de surface ou les égouts.

Récupérez l'eau de lavage contaminée et jetez-la.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou les égouts, informez les autorités compétentes.

Matériel approprié pour la collecte : absorbant, matière organique, sable

6.3. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Laver abondamment à l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections :

Voir également les sections 8 et 13.

Section 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions pour une manipulation sans danger :

Éviter le contact avec la peau et les yeux, ainsi que l'inhalation de vapeurs et de brouillards. Soyez extrêmement prudent lors de la manipulation ou de l'ouverture du récipient.

Utiliser le système de ventilation localisée.

Ne pas utiliser de récipients vides qui n'ont pas été préalablement nettoyés.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE (REACH), 2015/830/UE



Date de révision :
24/03/2025
Page: 7 de22

Section 7 : Manipulation et stockage (suite)

Avant d'effectuer les opérations de transfert, assurez-vous qu'il n'y a pas de déchets incompatibles dans les conteneurs.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'entrer dans les zones de repas. Ne pas manger ni boire pendant le travail.

Veillez également vous référer à la section 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2. Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités Tenir à l'écart des flammes nues et des sources de chaleur. Évitez l'exposition directe au soleil. Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.

Matériaux incompatibles :

Aucun en particulier. Conserver à : 5°C - 35°C Instructions pour les locaux :

Locaux suffisamment ventilés.

Évitez les conditions météorologiques défavorables.

7.3. Utilisations finales spécifiques

Aucune utilisation particulière

Section 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle :

Tétrachloroéthylène - CAS: 127-18-4

- TWA : 172 mg/m³, 25 ppm - STEL: 689 mg/m³, 100ppm

01 - TWA(8h) : 138 mg/m³, 20 ppm - STEL : 275 mg/m³, 40 ppm -

Remarques : Peau 00 - TWA(8h) : 25 ppm - STEL : 100 ppm - Remarques :

A3, BEI - Atteinte du SNC Valeurs limites d'exposition DNEL

Tétrachloroéthylène - CAS: 127-18-4

Travailleur professionnel : 275 mg/m³ - Exposition : Par inhalation humaine

Travailleur professionnel : 275 mg/m³ - Exposition : Par inhalation humaine -

Fréquence : Aeffets locaux à court terme

Travailleur industriel : 39,4 mg/kg - Travailleur professionnel : 39,4 mg/kg pc/jour -

Consommateur : 23 mg/kg - Exposition : Dermique humaine - Fréquence : Long terme,effets systémiques

Travailleur industriel : 138 mg/m³ - Travailleur professionnel : 138 mg/m³ - Consommateur : 34,5 mg/m³ - Exposition : Par inhalation humaine - Fréquence : Effets systémiques à long terme

Consommateur : 1,3 mg/kg - Exposition : Orale humaine - Fréquence : Effets systémiques à long terme

Travailleur industriel : 275 mg/m³ - Consommateur : 138 mg/m³ - Exposition : Par inhalationHumain - Fréquence : Effets systémiques à court terme

Éthylènediamine propoxylée - CAS : 25214-63-5

Travailleur professionnel : 13,9 mg/kg pc/jour - Consommateur : 8,3 mg/kg pc/jour - Exposition :Voie cutanée humaine - Fréquence : Effets systémiques à long terme

Travailleur professionnel : 98 mg/m³ - Consommateur : 29 mg/m³ - Exposition : Par inhalationHumain - Fréquence : Effets systémiques à long terme

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE (REACH), 2015/830/UE



Date de révision :
24/03/2025
Page: 8 de 22

Section 8 : Contrôles de l'exposition/Protection individuelle (suite)

Consommateur : 8,3 mg/kg pc/jour - Exposition : Orale humaine - Fréquence : Long terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

Éthylènediamine propoxylée - CAS : 25214-

63-5 Cible : Eau douce - Valeur : 0,085 mg/l

Cible : Eau de mer - Valeur : 0,0085 mg/l

Cible : Émission variable - Valeur : 1,51 mg/l

Cible : Microorganismes dans les eaux usées - Valeur : 70

mg/l Cible : Sédiments d'eau douce - Valeur : 0,193 mg/kg Cible :

Sédiments d'eau marine - Valeur : 0,0193 mg/kg Cible : Sol

(agriculture) - Valeur : 0,0183 mg/kg

8.2. Contrôles d'exposition

Protection des yeux :

Lunettes avec protection latérale (EN

166) Soins de la peau :

Chaussures de sécurité.

Vêtements de protection contre les agents chimiques (EN 14605/ EN

13034). Protection des mains :

Type de gants appropriés (EN 374) :

NBR (caoutchouc nitrile

butadiène). NR (caoutchouc

naturel, latex naturel). Protection

respiratoire :

Masques complets/demi-masques/quarts de masques (DIN EN

136/140). Dispositif de filtrage de gaz (DIN EN 141).

Risques thermiques : Aucun

Contrôles d'exposition environnementale :

Aucun Contrôles techniques appropriés :

Aucun

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base :

Pour des informations complètes, consultez la fiche technique/fiche technique du produit.

Apparence physique :

État physique à 20°C :

Couleur :

Odeur :

Seuil olfactif :

pH :

Point de fusion ou de congélation :

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition :

Point d'éclair (fp) :

Taux d'évaporation :

Inflammabilité des

solides et des gaz :

Fiche de données de sécurité



selon 1907/2006/CE (REACH), 2015/830/UE

Date de révision :
24/03/2025
Page: 9 de22

liquide incolore

Non pertinent Non

pertinent 9

Non pertinent

120°C

>140°C

Pas pertinent Pas

pertinent

Fiche de données de sécurité



selon 1907/2006/CE (REACH), 2015/830/UE

Date de révision :
24/03/2025
Page: 10 de22

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

Limite inférieure d'inflammabilité :	Pas pertinent
Limite supérieure d'inflammabilité :	Pas pertinent
Limite inférieure d'explosivité :	Pas pertinent
Limite supérieure d'explosivité :	Pas pertinent
Pression de vapeur :	Pas pertinent
Densité de vapeur :	Pas pertinent
Densité relative :	1.22(20°C)
Solubilité dans l'huile :	No
Solubilité dans l'eau :	n
Coefficient de partage : n-octanol/eau	no
: Température d'auto-inflammation :	n
Température de décomposition :	Pas pertinent
	Pas pertinent
	Pas pertinent

9.1. Autres données

Viscosité : Liposolubilité :	
Conductivité :	
Propriétés caractéristiques des groupes de substances :	80 cps (22°C) Pas pertinent Pas pertinent
	Non pertinent

Section 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité:

Stable dans des conditions normales

10.2. Stabilité chimique :

Stable dans des conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses :

Peut s'enflammer au contact d'acides minéraux oxydants et d'agents oxydants forts

10.4. Conditions à éviter :

Stable dans des conditions normales.

10.5. Matériaux incompatibles

Aucun en particulier.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

Section 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë.

Informations toxicologiques sur le produit : NA

Fiche de données de sécurité



selon 1907/2006/CE (REACH), 2015/830/UE

Date de révision :
24/03/2025
Page: 11 de22

Informations toxicologiques des principales substances présentes dans le produit :

Tétrachloroéthylène - CAS : 127-18-4

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE (REACH), 2015/830/UE



Date de révision :
24/03/2025
Page: 12 de 22

Section 11 : Informations toxicologiques (suite)

a) toxicité aiguë :

Test : DL50 - Voie : Orale - Espèce : Rat > 3000

mg/kg Test : CL50 - Voie : Inhalation - Espèce : Rat >

20 mg/l Test: DL50 - Via: Fourrure - Espèces: Lapin >

1000mg/kg

Test : Un contact répété et prolongé peut provoquer une légère irritation - Voie :

Cutanée Test : Corrosif pour les yeux

Test : Sensibilisation cutanée - Voie : Peau

f) cancérogénicité :

Test : LOAEC - Voie : Inhalation - Espèce : Souris = 100 ppm - Durée : 6

hÉthylènediamine propoxylée - CAS : 25214-63-5

a) toxicité aiguë :

Test : DL50 - Voie : Orale - Espèce : Rat > 2000 mg/kg

Test : DL50 - Voie : Cutanée - Espèce : Rat > 2000

mg/kg

Sauf indication contraire, les données requises par le règlement (UE) 2015/830 qui sont indiquées ci-dessous doit être considéré comme NA :

a) toxicité aiguë;

b) corrosion ou irritation cutanée ;

c) blessure ou irritation oculaire grave;

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée ;

e) mutagénicité des cellules germinales;

f) cancérogénicité;

g) toxicité pour la reproduction;

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique ;

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition répétée ;

j) risque d'aspiration.

11.2. Informations relatives à d'autres dangers

Aucun perturbateur endocrinien présent à des concentrations $\geq 0,1$ %

Section 12 : Informations écologiques

Utiliser avec des techniques de travail appropriées, en évitant la dispersion du produit dans l'environnement.

Utiliser avec des techniques de travail appropriées, en évitant la dispersion du produit dans l'environnement.

Tétrachloroéthylène - CAS: 127-18-4

a) Toxicité aquatique aiguë :

Paramètre : CL50 - Espèce : Oncorhynchus mykiss = 5 mg/l - Durée h. : 96 Paramètre :

CL50 = 5 mg/l - Durée h. : 96

Paramètre : CE50 - Espèce : Daphnia magna = 8,5 mg/l - Durée h. : 48

Paramètre : CE50 = 3,64 mg/l - Durée h. : 72

Paramètre: CE10 = 1,77 mg/l - Durée h.:72

Fiche de données de sécurité



selon 1907/2006/CE (REACH), 2015/830/UE

Date de révision :
24/03/2025
Page: 13 de22

b) Toxicité aquatique chronique :

Paramètre : NOEC - Espèce : Daphnia magna = 0,51 mg/l - Durée h. : 672

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE (REACH), 2015/830/UE



Date de révision :
24/03/2025
Page: 14 de22

Section 12 : Informations écologiques (suite)

c) Toxicité chez les bactéries :

Paramètre: IC50 = 112 mg/l - Durée h.:24

Éthylènediamine propoxylée - CAS : 25214-63-5a) Toxicité aquatique aiguë

:Paramètre : CE50 - Espèce : Daphnia magna > 100 mg/l - Durée h. : 48

Paramètre : CL50 - Espèce : Danio rerio (poisson zèbre) = 4870 mg/l - Durée h. : 96

b) Toxicité aquatique chronique :

Paramètre : CL50 - Espèce : Leuciscus idus = 4600 mg/l - Durée h. : 96

Paramètre : NOEC - Espèce : Daphnia magna >= 10 mg/l - Durée h. : 504

c) Toxicité chez les bactéries :

Paramètre : NOEC - Espèce : Boues activées = 7000 mg/l - Durée h. : 3

e) Toxicité chez les plantes :

Paramètre : CE50 - Espèce : Desmodesmus subspicatus (algue verte) = 150,67 mg/l - Duréeh.: 72

12.2. Persistance et dégradabilité

Tétrachloroéthylène - CAS: 127-18-4

Biodégradabilité : Non rapidement dégradable - % : 0

Éthylènediamine propoxylée - CAS : 25214-63-5

Biodégradabilité : Non rapidement dégradable - Test : OCDE 301F - Durée : 28 jours - % :

9Biodégradabilité : Non dégradable rapidement - Test : Consommation d'oxygène - Durée : 28 jours - % : 36

12.3. Potentiel de

bioaccumulation Tétrachloroéthylène -

CAS : 127-18-4 Bioaccumulation : Faible

- Test : logPow 2,53

Bioaccumulation : Faible - Test : BCF- facteur de bioaccumulation 49

Éthylènediamine propoxylée - CAS : 25214-63-5

Bioaccumulation : Bioaccumulable - Test : Koe - Coefficient de partage 1,82

12.4. Mobilité dans le

sol Tétrachloroéthylène - CAS : 127-18-4

Mobilité dans le sol : Mobile - Test : Koc

141

Éthylènediamine propoxylée - CAS : 25214-63-

5Mobilité dans le sol : Mobile - Test : Koc

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB : Aucune. - Substances PBT : Aucune.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Cette substance n'a pas de propriétés perturbatrices endocriniennes sur les organismes non ciblés, car elle ne répond pas aux critères énoncés à la section B du règlement (UE) n°

Fiche de données de sécurité



selon 1907/2006/CE (REACH), 2015/830/UE

Date de révision :
24/03/2025
Page: 15 de22

2017/2100.

12.7. Autres effets indésirables

Aucun

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE (REACH), 2015/830/UE



Date de révision :
24/03/2025
Page : 10 sur 14

Section 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérez si possible. Envoyer vers des centres d'élimination agréés ou incinérer dans des conditions contrôlées. Opérer conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur.

Section 14 : Informations relatives au transport



4.1. Numéro ONU.

Numéro ADR-UN : 3082

Numéro IATA-UN : 3082

Numéro IMDG-UN : 3082

14.2. Nom officiel d'expédition des Nations Unies

ADR - Nom d'expédition : SUBSTANCE LIQUIDE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, NSA

(Tétrachloroéthylène)

Nom d'expédition IATA : SUBSTANCE LIQUIDE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, NSA

(Tétrachloroéthylène)

IMDG - Nom d'expédition : SUBSTANCE LIQUIDE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, NSA

(Tétrachloroéthylène)

14.3. Classes de danger pour le transport

Classe ADR : 9

Étiquette ADR : 9

ADR - Numéro d'identification du danger : 90

Classe IATA : 9

Étiquette IATA : 9

Classe IMDG : 9

Classe IMDG : 9

14.4. Groupe

d'emballage Groupe

d'emballage ADR : III

Groupe d'emballage

IATA : III Groupe

d'emballage IMDG : III

14.5. Risques environnementaux

ADR-Polluant environnemental : Oui

IMDG-Polluant marin : Polluant marin

Composant toxique le plus important : tétrachloroéthylène<CMPDATA,1,0,19299>

14.6. Précautions particulières pour les utilisateurs

ADR - Dangers

Fiche de données de sécurité



selon 1907/2006/CE (REACH), 2015/830/UE

Date de révision :
24/03/2025
Page : 10 sur 14

subsidiaries : -ADR-SP :
274 335 375 601

Catégorie de transport ADR (code de restriction du tunnel) : 3 (-
)Avions passagers IATA : 964

IATA-Risques subsidiaires : -

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE (REACH), 2015/830/UE



Date de révision :
24/03/2025
Page : 11 de 22

Section 14 : Informations relatives au transport (suite)

IMDG-Arrimage et manutention :

Catégorie A IMDG-Ségrégation : -

14.7. Transport en vrac selon l'annexe II de la Convention MARPOL et du Code IBC

N / A

Section 15 : Informations réglementaires

15.1. Lois et réglementations en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Réal. 98/24/CE (Risques liés aux agents chimiques au travail) Réal. 2000/39/CE

(Valeurs limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006

(REACH) Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (UE) n° 758/2013

Règlement (UE) 2020/878

Règlement (UE) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (UE) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (UE) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (UE) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (UE) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (UE) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (UE) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (UE) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (UE) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues, conformément à l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications ultérieures : Restrictions relatives au produit :

Restriction 3

Restriction 40

Restrictions relatives aux substances contenues :

Restriction 75

Directif 2012/18/UE (Seveso III)

Règlement (CE) n° 648/2004

(détergents). Réal. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions de la directive UE 2012/18 (Seveso III) :

Seveso Catégorie III selon l'annexe 1, partie 1 Le

produit appartient à la catégorie : E2

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour le mélange.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE (REACH), 2015/830/UE



Date de révision :
24/03/2025
Page : 12 de 22

16 : Autres informations

Texte des phrases utilisées au paragraphe 2 :

H315 Provoque une irritation

cutanée. H319 Provoque une sévère

irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H351

Susceptible de provoquer le cancer.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes

à long terme. H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion. H318

Provoque des lésions oculaires graves.

H341 Susceptible d'induire des anomalies

génétiques. H335 Peut irriter les voies

respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Clase y categoría de peligro	Código	Descripción
Flam. Liq. 3	2.6/3	Líquidos inflamables, Categoría 3
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicidad aguda (oral), Categoría 4
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritación cutánea, Categoría 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lesiones oculares graves, Categoría 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritación ocular, Categoría 2
Skin Sens. 1	3.4.2/1	Sensibilización cutánea, Categoría 1
Muta. 2	3.5/2	Mutagenicidad en células germinales, Categoría 2
Carc. 2	3.6/2	Carcinogenicidad, Categoría 2
STOT SE 3	3.8/3	Toxicidad específica en determinados órganos (exposiciones única), Categoría 3
Aquatic Chronic 2	4.1/C2	Peligro crónico (a largo plazo) para el medio ambiente acuático, Categoría 2
Aquatic Chronic 3	4.1/C3	Peligro crónico (a largo plazo) para el medio ambiente acuático, Categoría 3

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE (REACH), 2015/830/UE



Date de révision :
24/03/2025
Page : 13 de 22

16 : Autres informations (suite)

Ce document a été préparé par une personne compétente ayant reçu une formation appropriée.

Principales sources bibliographiques :

ECDIN : Réseau de données et d'informations sur les substances chimiques environnementales, Centre commun de recherche, Commission des Communautés européennes

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS de SAX, 8e éd., Van Nostrand Reinold

Les informations détaillées ici sont basées sur nos connaissances à la date indiquée ci-dessus. Elle se réfère exclusivement au produit indiqué et ne constitue pas une garantie de qualités particulières.

L'utilisateur doit s'assurer de la pertinence et de l'exactitude de ces informations par rapport à l'usage spécifique qui sera fait du produit.

Ce formulaire annule et remplace toutes les éditions précédentes.

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CAS : Chemical Abstracts Service (de l'American Chemical Society).CLP : Classification, étiquetage, emballage.

DNEL : Niveau dérivé sans effet.

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes. ETA : Estimation de la toxicité aiguë

ETAmix : Estimation de la toxicité aiguë (mélanges)

GefStoffVO : Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

IATA : Association du transport aérien international.

IATA-DGR : Normes appliquées aux marchandises dangereuses par l'Association du transport aérien international (IATA).

OACI : Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI : Instructions techniques de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.

INCI : Nomenclature Internationale des Ingrédients Cosmétiques. KSt : Coefficient d'explosion.

CL50 : Concentration létale pour 50 % de la population

exposée.DL50 : Dose mortelle pour 50 % de la population exposée.

PNEC : Concentration prédite sans effet.

RID : Règles relatives au transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer.STEL : Niveau d'exposition à court terme.

STOT : Toxicité spécifique pour certains organes

cibles.TLV : Valeur limite d'exposition.

TWA : moyenne pondérée dans le temps

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE (REACH), 2015/830/UE



Date de révision :
24/03/2025
Page : 14 de 22

WGK : Classe de danger pour l'eau (Allemagne).

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE (REACH), 2015/830/UE



Date de révision :
24/03/2025
Page : 15 de 22

-FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ-

Les données contenues dans cette fiche technique se réfèrent à des tests en laboratoire. Les indications et méthodes indiquées peuvent être sujettes à modification au fil du temps en fonction des améliorations possibles des technologies de production. L'application des produits est hors de notre contrôle, car nous ne pouvons pas intervenir directement sur les conditions de chantiers et l'exécution des travaux.

Toutes les informations fournies sont de nature générale et n'engagent en aucune manière notre société. La responsabilité incombe donc exclusivement au client. Il est recommandé de tester préalablement le produit afin de vérifier son adéquation à l'usage prévu. Un support technique est disponible pour fournir des informations supplémentaires.

Pour tout problème technique ou simple conseil, n'hésitez pas à nous contacter (également en nous envoyant quelques photos) à l'adresse : info@resinpro.fr

L'équipe ResinPro vous accueille chaleureusement et se tient à votre disposition !